



## Je limite mes déchets végétaux

Dès lors qu'on profite d'un espace de verdure, un minimum d'entretien est nécessaire. Or, qui dit entretien, dit production de déchets. Pour preuve, on a estimé en 2017 que les déchets végétaux équivalaient à 35,1 kg par habitant chaque année.\*

Le Syndicat Emeraude collecte les déchets végétaux de l'habitat pavillonnaire de son territoire. En 2019, ces déchets végétaux représentent près de 34,1kg par habitant. (Chiffre 2019 du Syndicat Emeraude)

Pourtant, ces végétaux devraient être considérés comme une ressource pour le jardin, car ils peuvent être transformés en paillis, ou en engrais. Ils font donc économiser du temps, de l'argent et des aller-retours en déchèterie !

### La tonte mulching, késako ?

C'est une technique qui permet de tondre son gazon... Sans ramassage ! La pelouse est coupée, hachée en petits morceaux, et retombe directement sur le gazon fraîchement tondu. Un moyen de garder un peu d'humidité pour pallier aux chaleurs de l'été, et fertiliser naturellement la pelouse. Vous pouvez également dire au revoir au temps passé à la logistique de l'évacuation des lourds sacs de tonte. La vraie question, c'est plutôt : pourquoi n'a-t-on pas commencé plus tôt ?!

### Le broyage



Qu'il s'agisse de votre haie, mais plus globalement des branchages d'arbres, arbustes et des feuilles, le broyage permet de :

- Réduire le volume de déchets végétaux de 60 à 70%;
- Obtenir du broyat. C'est un excellent matériau pour l'entretien des sols cultivés, à utiliser donc comme paillis.

**Comment réaliser son broyage ?** Il est possible de broyer les chutes d'élagage à l'aide d'un broyeur, préalablement acheté en jardinerie, ou alors loué, emprunté à un voisin ! Une tondeuse classique et robuste fera tout aussi bien l'affaire pour les petits branchages !

## Le compostage

Evidemment, l'allié incontestable du jardin ( et des déchets de cuisine). Pour faire le point sur les différents aspects du compostage, c'est par ici : [Le compostage.](#)

---



(<https://www.syndicat-emmaude.fr/>)

### **SYNDICAT EMERAUDE**

172, Chaussée Jules César  
95130 Le Plessis-Bouchard

Horaires :

Du lundi au vendredi

De 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00

📞 01 34 11 92 92



URL de la page: [https://www.syndicat-emmaude.fr/je-limite-mes-dechets-vegetaux?is\\_pdf=true](https://www.syndicat-emmaude.fr/je-limite-mes-dechets-vegetaux?is_pdf=true)